

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° II-10

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	8 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	3 000 000
Interventions territoriales de l'État	0	168 053
Politique de la ville	0	4 000 000
<b>TOTAUX</b>	0	15 168 053
<b>SOLDE</b>	-15 168 053	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2020, cet procède à une minoration de 15 168 053 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de la mission « Cohésion des territoires ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- une minoration de 8 000 000 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » ;
- une minoration de 3 000 000 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » ;
- une minoration de 168 053 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Interventions territoriales de l'État » ;
- une minoration de 4 000 000 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Politique de la ville ».